



**ASSOCIATION DES PLAISANCIERS
DU PORT DU CROUESTY**



12 février 2021

Chers Adhérents,

Objet : Sécurisation du Port du Crouesty

Rappel synthétisé des faits :

Le port a connu fin octobre/début novembre 2020 une campagne de vols sans précédent au Crouesty. En effet entre 50 et 60 voiliers ont ainsi été dépouillés de leur instrumentation Raymarine, cette marque ayant été la cible privilégiée des malveillants comme ça avait déjà le cas dans d'autres ports.

- Très rapidement nous demandons à la Direction du port de faire un état des lieux précis de tous les voiliers concernés par ces vols afin que les plaisanciers puissent dès que possible faire un dépôt de plainte en gendarmerie et une déclaration de vols auprès de leur assurance.
- À notre demande un mailing a été envoyé à tous les plaisanciers du port pour les avertir de ces délits.
- La capitainerie nous avisait le 5 novembre que 51 bateaux étaient identifiés comme ayant été « visités ». Depuis, des propriétaires de quelques bateaux passés dans les mailles de cet état des lieux se sont fait connaître.
- Dans divers échanges avec la Direction de la CPM de Vannes et du port nous avons demandé qu'une étude sérieuse soit conduite pour sécuriser le port du Crouesty.
- Nous faisons remarquer qu'un plan de protection à **court terme** permettra peut-être de donner le sentiment que les plaisanciers ne soient pas tout à fait oubliés dans le grand projet de rénovation du port...
- Fin novembre la Capitainerie nous informe que la CPM a demandé à la Gendarmerie de conduire un audit sur la sûreté du port avec préconisations de sécurisation.

Réunion audio du 28 janvier 2020 :

Devant l'ampleur de ces vols, la CPM convie les représentants des plaisanciers (CLUPIPP, Associations, Plaisanciers Vigilants) à participer à une réunion en audioconférence le 28 janvier 2020.

La CPM demande à tous les participants de s'exprimer librement sur la sécurisation du port :

- La CPM ne souhaite pas, pour raison de confidentialité divulguer le rapport d'audit réalisé par la Gendarmerie, ce que nous déplorons.

- Nous précisons que la vidéo-surveillance actuellement installée ne peut, par sa qualité et couverture, être considérée comme moyen de protection des bateaux amarrés dans le port et que les seules mesures de surveillance humaines ne peuvent, à elles seules, assurer cette fonction.
- Nous ajoutons que la sûreté des biens ne peut être assurée que par un équilibre étudié de moyens et mesures de sécurisation mis en œuvre afin de présenter une barrière dissuasive, contraignante et difficile à surmonter pour accéder aux éléments à voler.
- L'installation de portillons gérés en contrôle d'accès, autre que par digicode, associés à un système de vidéo-surveillance performant semble être un **minimum** pour assurer la protection des bateaux.
- Bien que le port soit un lieu public ouvert à tous, il est important de différencier :
 - les touristes/visiteurs qui flânent gracieusement sur les quais et pontons faute de protections sur les passerelles
 - les plaisanciers, propriétaires d'un bateau amarré aux pontons qui paient une redevance annuelle d'exploitation, pour des services de port intégrant la protection de leurs biens, inexistante à ce jour.
- Compte tenu de la gravité de ces vols, il est demandé à la CPM de mettre tout en œuvre pour éviter que de tels actes ne se reproduisent.
 Nous estimons le montant de ces vols de 150 à 200 000 €. La plupart des plaisanciers devront assumer à leur charge tout ou partie du remplacement de ces appareils, trop vétustes pour être pris en compte par leur assureur.
 Certaines assurances pourraient être réticentes à assurer les plaisanciers, le port ne présentant pas les moyens adéquats de protection.
- Nous demandons qu'un plan d'actions (préconisations de sécurisation et planning de mise en œuvre) soit joint au compte rendu de réunion.
- La CPM donne son accord pour la préparation d'une synthèse de l'audit conduit par la Gendarmerie et sa diffusion aux personnes présentes à la réunion.

Il faut noter que tous les participants à cette réunion audio se sont exprimés de façon convergente et qu'ils ont montré un esprit de corps face à la CPM.

Nous vous tiendrons informés de la poursuite de nos actions et des plans déployés par la CPM pour répondre à notre demande.

Bien cordialement,

Gérard Chatry
 Référent Plaisanciers Vigilants du port